

Chercher l'information à la bonne source



Avant de me consacrer à mon cabinet d'avocat, j'ai enseigné le droit des affaires pendant une dizaine d'années. Des étudiants me contactent encore régulièrement pour me demander des conseils en méthodologie.

L'un des conseils majeurs que je leur donne est de prendre l'habitude de chercher l'information à la bonne source.

A l'université comme dans les écoles de commerce, on incite systématiquement les étudiants à lire les ouvrages et les articles publiés par les enseignants. La priorité absolue pour un juriste devrait cependant être de d'abord **lire les textes normatifs** (et notamment, la loi) eux-mêmes.

Un juriste ne doit pas intercaler la tête d'autrui entre sa propre tête et les normes légales. Il doit se forger **sa vision** de la réglementation.

Il pourra ainsi non seulement appliquer les normes juridiques de manière adaptée, mais aussi se ménager la possibilité de les faire évoluer et faire office de créateur de manière optimisée, face aux besoins de ses clients.

